



Délibération
N° 2022-037

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT DE COURTE DUREE POUR ASSURER LE DEMARRAGE ET
LA TRESORERIE DE PLUSIEURS OPERATIONS

Date de la convocation : 01/07/2022

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le sept juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. REVELLI Hervé, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 4

Représentés : 5

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser un emprunt de courte durée, de façon à permettre de démarrer et assurer la trésorerie de plusieurs opérations, notamment pour prendre en compte l'écart pouvant exister entre les dépenses et les recettes pour diverses raisons (décisions d'aide, délais d'instruction, délais de paiement et de traitement des recettes par la trésorerie...). Il s'agit en quelque sorte d'un crédit relais pour nos opérations d'investissement parmi lesquelles l'Aménagement des services techniques, la Strada Vecchia, l'ALSH et U San Martinu, l'extension du Cimetière, notamment la 2^e tranche.

Il est proposé d'autoriser le Maire à contracter un emprunt de 1 000 000 € sur 3 ans, remboursable in fine. Une consultation d'organismes bancaires est en cours. Il s'agira d'un emprunt à taux fixe, avec le cas échéant, possibilité de remboursement par anticipation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220707-0482022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 3
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- D'autoriser le Maire à Procéder, dans les limites ci-après définies, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires : Montant : 1 000 000 € - durée : 3 ans – taux fixe de 2% maximum– remboursable in fine

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI